

Questions orales

TERRE-NEUVE—L'ASSURANCE D'EMPLOI POUR LES CHEMINOTS
JUSQU'À LA PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe):

Les réponses aux questions qui ont déjà été posées à ce sujet laissent entendre que le ministre ou le Canadien National mettrait fin aux mises à pied qui se poursuivent encore actuellement et que celles-ci seraient suspendues au moins jusqu'en juillet 1977. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que les employés du CN conserveront leur emploi jusqu'à ce que la commission présente son rapport?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Il serait plus juste de dire qu'on a fortement exprimé l'espoir que le CN, en particulier, suspende ces mises à pied durant les travaux de la commission. J'en ai parlé avec les délégués syndicaux de même qu'avec les gens du CN. Une des difficultés consisterait à définir la situation de façon précise de façon que la compagnie de chemin de fer ne soit pas amenée à prendre des mesures rigides tant que l'étude ne sera pas terminée, mais qu'au contraire elle fasse le nécessaire pour maintenir la qualité de ses services essentiels pendant ce temps-là. C'est le point de vue que j'ai exprimé face au Canadien National et j'ai l'intention d'avoir d'autres entretiens à ce sujet avec les porte-parole du gouvernement de la province.

* * *

● (1430)

[Français]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LE PRÉSUMÉ ÉTABLISSEMENT D'UN CENTRE DE FORMATION À
L'ESPIONNAGE AU CONSULAT CUBAIN DE MONTRÉAL

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable solliciteur général.

Le ministre accepterait-il, à l'appel des motions, cet après-midi ou demain, de faire une déclaration complète et détaillée sur les circonstances entourant l'établissement au consulat cubain de Montréal d'un centre de formation de spécialistes en espionnage?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Il me fait plaisir, monsieur le président, de prendre en considération les représentations de l'honorable député.

M. Wagner: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire.

Étant donné que l'enquête conduite par la Gendarmerie royale du Canada a débuté avec l'explosion survenue au consulat cubain en 1972, depuis cette date, le solliciteur général a-t-il reçu de la GRC des rapports périodiques sur les activités suspectes se déroulant au consulat, et à quelle date approximative les soupçons de la GRC ont-ils été confirmés?

M. Fox: Monsieur le président, en tant que solliciteur général du Canada, je reçois comme il se doit des rapports périodiques du service de sécurité de la GRC sur les activités

[M. Lang.]

qui peuvent être nocives à l'intérêt du Canada, mais je pense qu'il a toujours été accepté de part et d'autre à la Chambre, qu'il était plutôt difficile d'en révéler le contenu.

M. Wagner: Monsieur le président, je désire poser une dernière question supplémentaire. Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si le contenu des rapports de la GRC a été régulièrement porté à l'attention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures ainsi que du premier ministre?

M. Fox: Monsieur le président, chaque fois qu'il y va de l'intérêt du pays ou que des choses sont découvertes par le service de sécurité, cela devrait être porté à l'attention du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du premier ministre. La pratique normale, c'est de porter ces faits à l'attention de ces deux ministres.

[Traduction]

DEMANDE D'ASSURANCE CONTRE LES ACTIVITÉS
D'ESPIONNAGE PAR LES FONCTIONNAIRES D'AMBASSADES

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au solliciteur général. Puisque son prédécesseur a affirmé il y a quelque temps que la GRC savait pertinemment que des étrangers s'adonnaient à l'espionnage sous le couvert diplomatique, avant même l'expulsion des Cubains et de l'attaché de l'air soviétique Vasilliev, le ministre peut-il nous assurer qu'en ce qui concerne la GRC, il n'y a actuellement plus personne qui s'adonne à des activités de subversion ou d'espionnage dans les ambassades ou les consulats situés en territoire canadien?

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la surveillance de ce genre d'activités fait partie du travail habituel de la GRC. Pareilles activités dès qu'elles se manifestent sont généralement suivies de près et signalées à l'attention des autorités canadiennes compétentes.

* * *

L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'OPPORTUNITÉ DE L'ACHAT DE L'AÉROGLISSEUR BELL POUR LA
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

M. R. E. McKinley (Huron-Middlesex): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au président du Conseil du Trésor. Étant donné que le ministère de l'Industrie et du Commerce a investi plus d'une dizaine de millions de dollars dans la mise sur pied au Canada d'une industrie viable des aéroglisseurs par le truchement du programme fédéral pour l'avancement de la technologie industrielle, étant donné que la garde côtière a besoin d'un aéroglisseur et que l'aéroglisseur Bell Aerospace fabriqué au Canada répond à toutes les exigences opérationnelles, le ministre peut-il nous assurer que le gouvernement fédéral envisage sérieusement d'acheter cet aéroglisseur fabriqué au Canada comme véhicule devant être utilisé par la garde côtière canadienne pour ses opérations de recherche et de sauvetage?